



Obtenir un logement dans le parc social n'est pas toujours facile car les demandes sont nombreuses et les disponibilités peuvent se faire rares.

Bénéficiez, en tant que salarié du groupe Adecco, d'appartements ou maisons réservés Action Logement aux avantages attractifs : loyers modérés, pas de frais d'agence, logements conventionnés APL...

Pour mettre toutes les chances de votre côté, Action Logement met à votre disposition une nouvelle plateforme locative : AL'IN

- Un process simplifié de recherche de logement social
- Un parcours 100 % digitalisé pour le demandeur
- Un salarié totalement acteur de sa demande
- Une gestion améliorée des attributions de logement : équitable et transparente !

### Principe et fonctionnement de AL'IN :

Basé sur un système de scoring : en fonction de votre situation familiale et sociale des points vous sont attribués automatiquement dès lors que vous déposez une demande Action Logement. Cela détermine la priorisation des demandes et vous permet de postuler et d'obtenir un logement plus ou moins rapidement en fonction de votre situation personnelle.

Tirez votre épingle du jeu en nous sollicitant et ainsi obtenez des points supplémentaires réservés à l'employeur.

#### # Comment obtenir les points employeur ?

Important : pour obtenir les points employeur ou bonus, vous aurez un accord à donner avec 4 choix possibles concernant le partage d'information avec l'employeur :

1	Saisir une demande sans en informer l'employeur	Aucun point ne pourra vous être attribué
2	Saisir une demande en informant l'employeur de la démarche	Seul les points employeur seront attribués en fonction des conditions
3	Saisir une demande en informant l'employeur de la démarche et il lui donner la possibilité consulter la demande et ses pièces	Les points employeur et bonus seront attribués en fonction des conditions
4	Saisir une demande en informant l'employeur de la démarche et en demandant son accompagnement. L'employeur à la possibilité d'agir sur la demande : modifier la recherche, d'ajouter des pièces, ...	Les points employeur et bonus seront attribués en fonction des conditions et un accompagnement dans la gestion administrative et le suivi de la demande sera mis en place.

### Les points employeur :

210 points vous sont attribués si vous remplissez les conditions ci-dessous :

- Intérimaire : dans les 12 derniers mois il faut avoir travaillé plus de 800 heures pour Adecco Médical.
- CDI Intérimaire : avoir signé son CDI Intérimaire depuis plus de 6 mois ou dans les 12 derniers mois avoir travaillé plus de 800 heures pour Adecco Médical.
- Permanent : avoir 6 mois d'ancienneté dans le Groupe
- Il faut également avoir un contrat de travail dans le mois en cours dans la région où on demande le logement (par exemple on ne peut pas travailler sur Nancy et demander un logement sur la région de Lyon, sauf si son conjoint est muté sur Lyon) ou avoir une lettre de mutation dans la région de recherche.

### Les points bonus employeur :

Jusqu'à 280 points bonus.

Chaque situation sera étudiée au cas par cas. Vous pouvez cumuler plusieurs tranches de points (des justificatifs seront à fournir).

- 34 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :
  - ✓ CDI Intérimaire de plus d'un an
  - ✓ Permanent de plus d'un an
  - ✓ Intérimaire avec + de 1200 heures de mission sur les 12 derniers mois
  - ✓ Apprenti
  - ✓ Renouvellement de la demande
  - ✓ Mobilité > 70 km
- 80 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :
  - ✓ Séparation / Divorce
  - ✓ Expulsion prévue
  - ✓ Logement insalubre
  - ✓ Hébergement précaire
  - ✓ Logement inadapté à la composition familiale
  - ✓ Loyer trop cher (revenus < 3 fois le montant du loyer)
  - ✓ Problèmes de voisinage (à justifier : dépôt de plainte / main courante)
  - ✓ Raison de santé
- 166 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :
  - ✓ Rupture familiale
  - ✓ Violence conjugale
  - ✓ Sans logement au moment de la demande ou dans le mois qui suit
  - ✓ Séparation/Divorce difficile

### # A savoir

- Un dossier n'est valable que 12 mois, après il doit être renouvelé et mis à jour (les conditions Adecco Médical d'accès doivent être à nouveau remplies pour obtenir les points employeur)
- Si je n'ai pas de mission pendant 3 mois mes points employeur me sont retirés.

## Constituer un dossier de recherche locative :

### 1<sup>ère</sup> étape : Obtenir un N° Unique d'enregistrement

Pour pouvoir déposer une demande de logement auprès d'Action Logement, il est impératif au préalable de déposer sur le [site d'enregistrement du SNE](#) une demande de logement social.

Important : Pour obtenir les points entreprise, vous devez être enregistré comme demandeur sur le SNE.

### 2<sup>ème</sup> étape : Créer votre compte AL'IN

Une fois l'enregistrement sur le SNE fait, un n° unique vous est attribué. Maintenant vous pouvez créer votre compte sur la plate-forme AL'IN en [cliquant sur ce lien \(https://al-in.fr/#/create-account\)](https://al-in.fr/#/create-account)

### 3<sup>ème</sup> étape : Créer votre demande de logement

Connectez-vous sur votre compte AL'IN, renseignez votre n° unique et dans la case « code entreprise » mettez « MEDICAL » : vos données seront rapatriées. Saisissez ou vérifiez tous les champs de tous les onglets jusqu'à la fin. Pour passer à l'onglet d'après, cliquez sur « étape suivante » jusqu'au dernier onglet puis cliquez sur « récapitulatif » et vérifiez que les informations soient correctes. Cliquez enfin sur « Transmettre mon dossier ». Attention : Si vous êtes en CDI Intérimaire, il faut choisir dans un 1er temps « intérim » dans le type de contrat de travail, puis par la suite vous pourrez préciser CDI Intérimaire.

### 4<sup>ème</sup> étape : Joindre les pièces justificatives

Vous avez 3 onglets où ajouter vos documents. Nous vous recommandons de joindre au plus vite toutes les pièces pour pouvoir postuler à un logement. Vous gagnerez du temps pour la suite et éviterez de passer à côté d'une offre car vous n'avez pas toutes les pièces.

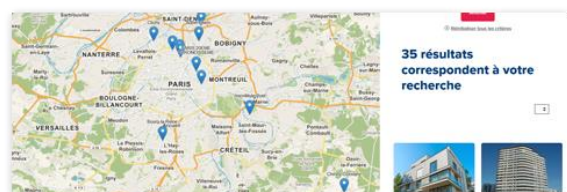
Vous êtes prêt à postuler sur les logements qui vous intéressent !

## Consulter et postuler à une offre :

Une fois votre demande de logement validée, vous pourrez visualiser les offres correspondant à votre situation.

Consultez-les, découvrez le nombre de candidats déjà positionnés sur le logement, puis postulez.

Vous êtes positionné sur un logement, vous pouvez retrouver votre candidature dans votre espace personnel et suivre son avancement.



Une question qui concerne votre saisie/votre dossier ? 0 970 800 800

Une question à Adecco Médical ? [service.logement@adecco-groupe.fr](mailto:service.logement@adecco-groupe.fr)